

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 6 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, six octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

Étaient excusés : M. Mauvezin Frédéric qui a donné pouvoir à M. Morel P et M. Prévost Jean-Pierre

M. MOREL a été élu secrétaire de séance

M. Mériaux demande au conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un article concernant l'élagage des arbres qui donnent sur les voiries publiques, le conseil municipal est d'accord pour ajouter cet article.

I – Lecture du dernier compte rendu de réunion du conseil municipal

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 11 février dernier, il n'y a pas de remarques particulières et il est adopté à l'unanimité

II – Compte-rendu aux participations aux différentes réunions

- 1) M. Morel Patrice a assisté à la réunion de remise des diplômes au collège de Fismes, cette nouvelle manifestation a été organisée par le collège où tous les maires étaient conviés, M ; Morel représentait Courlandon.
- 2) Le samedi 2 juillet dernier un certain nombre de conseillers ont assisté à la réunion d'information sur la constitution de la communauté Urbaine du grand Reims. L'assemblée était très importante en nombre et en finalité il ressort que ce type de « grande messe » ne communique que peu de nouvelles informations.
- 3) M. Mériaux précise avoir assisté à plusieurs réunions concernant la future communauté d'agglo sur la gouvernance et la gestion des territoires, mais nous n'avons pas sur l'information la plus importante c'est-à-dire la finance (et les impôts).
- 4) M. le Maire informe le conseil que les travaux de transfert de l'office du Tourisme de Fismes vont prochainement commencer et que le montant de ces travaux sera important et supporté entièrement par l'intercommunalité.

III – Devis pour entretien des voiries communales

M. Mériaux précise avoir sollicité trois entreprises pour recevoir des propositions suivant un descriptif précis.

Deux entreprises nous ont transmis leur offre à savoir :

- 1) L'entreprise Génard qui a remis une offre pour un montant TTC de 8376. 00 €
- 2) L'entreprise Eurovia qui a remis une offre pour un montant TTC de 19 284. 00 €

L'écart de prix est important mais la différence s'explique principalement du fait que l'entreprise Eurovia procède principalement par rabotage et reprise par des zones entières alors que l'autre entreprise procède par rebouchage. La pérennité des ouvrages refaits n'est pas du tout comparable.

L'Entreprise Eurovia nous a fait en complément une deuxième offre (offres groupées avec les travaux de la route de Baslieux) et donc nous propose pour les travaux de reprise de voirie un montant à 18 372.00 €.

Le conseil municipal décide après vote de confier les travaux à la société Eurovia pour la somme de 18 372.00 €

IV –Devis de travaux de voirie pour la route de Baslieux.

M. Mériaux précise avoir sollicité trois entreprises pour recevoir des propositions suivant un descriptif précis (la longueur de reprise est d'environ 180 ml)

Trois entreprises nous ont transmis leur offre à savoir :

- 1) L'entreprise Eurovia qui a remis une offre pour un montant TTC de 24 402. 00 €
- 2) L'entreprise Génard qui a remis une offre pour un montant TTC de 20 232.00 €
- 3) L'entreprise Ramery qui a remis une offre pour un montant TTC de 23 382.00 €

L'Entreprise Eurovia nous a fait en complément une deuxième offre groupée (avec les travaux de reprise de voiries) et donc nous propose pour les travaux de la route de Baslieux un montant de 21 924.00 €.

Le conseil municipal décide après vote de confier les travaux à la société Eurovia pour la somme de 21 924.00 €

Ces travaux seront effectués pendant les vacances de la Toussaint.

V – Devis pour lave-vaisselle dans la salle communale

M. Mériaux a pris contact avec deux sociétés spécialisées dans la vente et l'installation de lave-vaisselles industrielles. Un devis a été fourni par une entreprise et un catalogue mentionnant des prix pour la seconde à savoir :

- 1) l'entreprise FCCC propose deux matériels de 1768 € HT et 2073 € HT.
- 2) l'entreprise Brazier propose un matériel à 2100 € HT

Ces deux appareils sont avec adoucisseur incorporé.

Il faudra prévoir en plus le raccordement de plomberie pour environ 500 € HT

Après présentation des matériels et explications diverses ; M. Prévost Laurent informe le conseil qu'il a dans ses connaissances un entrepreneur capable de nous proposer ce type de matériel, il communiquera les coordonnées à M. Mériaux afin d'être consulté.

VI –.Devis de chaises et cendriers pour la salle communale

M. le Maire a pris contact avec les sociétés Déclic et Leader équipements, des devis ont été transmis à la mairie mais sur une base de 120 chaises. Ils sont donc à revoir sur une base de 80 chaises.

Le choix du conseil se fait sur la chaise de type Michigan de la société Déclic. Le conseil municipal autorise M. Mériaux a confirmé cette commande sur la base de 80 chaises.

Pour les cendriers les prix paraissent trop importants et il serait acheté des éléments circulaires en béton à peindre.

VII – Prime employés municipaux

La législation nous oblige à partir de début 2017 de modifier les régimes indemnitaires et de les remplacer par un nouveau régime appelé RIFFSEPP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

M. le Maire présente au conseil le détail de l'application de ce nouveau régime qui doit être appliqué sur les personnes qui ont déjà un régime indemnitaire. Il est donc possible pour notre

commune, de l'appliquer que sur une seule personne Mme Turlin car M. Guitton n'a pas de régime indemnitaire.

Après explications complémentaires, le conseil municipal à l'unanimité délibère

Pour un montant de 26.19 € mensuel pour les 10/35 A TERMINER

VIII – Révision du contrat de location de la salle communale.

M. Mériaux évoque la demande faite pour une location de la salle communale pour une soirée en semaine.

Après discussion le conseil municipal décide que pour une soirée en semaine du lundi au jeudi la location sera de 50 € pour un habitant du village et de 150 € pour une personne de l'extérieur. Le contrat de location sera donc modifié en conséquence et les autres termes du contrat ne sont pas changés.

La location d'une soirée ne sera pas possible le vendredi soir.

Il sera également précisé au locataire que l'utilisation ne peut en aucun cas être faite dans un but commercial (exemple paiement d'un droit d'entrée.....ETC)

IX – Subventions école de Courlandon.

Lors du vote du budget communal en mars dernier, le conseil municipal a décidé d'octroyer une subvention de 400 € à l'école de Courlandon pour aider les parents dans les déplacements des enfants scolarisés.

M. Mériaux distribue à l'ensemble du conseil un état des dépenses présentées par la directrice de l'Ecole de Courlandon

A TERMINER

X – Projet abri de l'ancienne pompe à incendie.

M. Le Maire a rencontré un charpentier-couvreur afin d'évoquer le projet de construction d'un abri pour la mise en place de l'ancienne pompe à incendie. Cet entrepreneur en examinant ce matériel lui a précisé les dimensions de cet abri, il ferait au plus haut environ 4 m.

Le conseil municipal échange sur le sujet et décide d'abandonner ce projet.

XI – Devis nettoyage chemins communaux

M. Mériaux a consulté deux entreprises pour réaliser un gros nettoyage des chemins communaux et un entretien annuel. Seule une entreprise a communiqué un devis complet à savoir :

L'entreprise Vargas demande 1825 € pour le gros nettoyage et ensuite 875 € par an pour l'entretien annuel.

Le plan des chemins communaux est ouvert devant les conseillers et le conseil municipal décide de ne prévoir que l'entretien d'un chemin, des nouveaux devis seront donc demandés.

XII – Projet achat verger de M. Villar

M. Mériaux au cours d'un contact téléphonique avec M. Villar a évoqué l'intérêt que porte la commune sur le verger qui se situe devant sa propriété.

M. Villar lui a précisé qu'il pourrait dans certaines conditions être vendeur de ce terrain. Le conseil municipal après discussion autorise M. le Maire a rencontré M. Villar afin d'évoquer ce projet et d'entamer des négociations pour l'achat éventuel de ce terrain.

XIII – Délibération ou Arrêté communal pour élagage d'arbre donnant sur les voiries communales et départementales.

M. Mériaux informe le conseil municipal qu'il a rencontré des problèmes pour faire élaguer les arbres en bordure de voiries communales ou départementales. Il manque dans les documents de la commune soit un arrêté soit une délibération autorisant le Maire à obliger les propriétaires à effectuer les entretiens nécessaires et obligatoires.

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à cette mise à jour de documents et
A TERMINER

XIV – Questions diverses

- 1) Cabine téléphonique : la cabine existante est en mauvaise état et France télécom ne prévoit plus de les entretenir. Le conseil municipal demande à M. Mériaux de prendre contact avec les services compétents afin de procéder à son enlèvement. M. Morel est chargé de communiquer à M. le Maire les coordonnées des personnes à joindre à ce sujet.
- 2) Il avait été évoqué d'envisager de stocker les données informatiques de la commune sur le CLOUD de l'entreprise Orange. M. le Maire a pris contact avec les services de l'Etat à ce sujet et a obtenu une réponse négative. En effet le Cloud n'est pas sûr d'être physiquement en France et la loi oblige toutes les communes à stocker leurs données informatiques sur notre territoire. Une discussion au sein du conseil est menée et il est décidé de procéder à l'achat d'un second disque dur externe.
- 3) Turbine et niveau d'eau : nous avons reçu fin août en mairie un courrier de la direction départementale des territoires en réponse au courrier fait par M. Mériaux le 28 juin dernier. Un rendez-vous a eu lieu sur place le 8 août auquel M. Mériaux n'a même pas été convié et les questions faites sur notre courrier sont toujours sans réponse. Un nouveau courrier sera donc fait avec copie à l'Onema afin de réitérer nos demandes.
- 4) M. le maire informe le conseil des prochains passages de poids lourds pour le ramassage des betteraves dans le village. Ces passages se feront cette année en journée ainsi que le chargement fait sur Courlandon.
- 5) Il est évoqué les vitesses excessives des voitures sur les accès en venant de Romain et de Baslieux. Le conseil municipal demande à M. Mériaux de faire établir des devis sur la mise en place de coussins berlinois sur ces deux entrées de village.

Auditrices libres : Mme Dessoye Aline. Mme Hirson Sonia

La séance est levée à 22 H 00.